

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.116

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENOBLE, représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'ASSISTANCE METEOROLOGIQUE SUR L'AERODROME DE ROYAN-MEDIS AVEC METEO-FRANCE - AVENANT N° 1

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé la convention à conclure avec METEO-FRANCE organisant les prestations météorologiques sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer un avenant n° 1 à intervenir à cette convention conclue le 21 juillet 2003.

Cet avenant n° 1 porte sur le changement d'indice servant à la formule de révision des prix des prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'avenant n° 1 à la convention d'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS proposé par METEO-FRANCE,
- VU l'avis de la Commission de Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention établie par METEO-FRANCE pour l'assistance météorologique sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit avenant.
- D'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS